



CHARTRE DU DISPOSITIF DE PRÉSENTATION DE PROJETS “C’EST POUR BIENTÔT”

Dispositif de présentation de projet et fonds de soutien interprofessionnel à destination de la création jeune public en Hauts-de-France

Le Collectif Jeune Public a élaboré une charte permettant d’assurer une qualité d’encadrement et de mise en place du dispositif.

Cette charte doit nous être retournée datée et signée par les membres donateurs et les participants.

Article 1 - Les objectifs

“C’est pour bientôt” est un dispositif de présentation de projet et de soutien à la création régionale basé sur la solidarité interprofessionnelle.

Par sa création, le Collectif Jeune Public poursuit et défend les objectifs suivants :

- Militer en faveur de la création pour l’enfance et la jeunesse
- Offrir un soutien et un accompagnement à la création jeune public en région Hauts-de-France
- Initier un mouvement de solidarité et de coopération interprofessionnelle
- Promouvoir des modes de productions alternatifs
- S’impliquer dans un dispositif inter-régional et diffuser les projets hors région.

Article 2 - Les contributeurs

L’enveloppe constituée sert de soutien à la création.

Chaque membre porte le titre de “donateur” et peut effectuer un don allant de 100 à 3000 euros.

Les membres donateurs peuvent être : des équipes artistiques, des structures, des collectivités et institutions ou des individuels. Il existe une horizontalité des rapports entre les donateurs.

Les membres donateurs ne sont pas membre du jury et ne possèdent pas de droit de vote.

Les membres donateurs sont reliés au Collectif Jeune Public via une convention de partenariat.

Article 3 - Dépôts des dossiers

Le dispositif est ouvert à toute équipe artistique domiciliée en région Hauts de France adhérente ou non au Collectif Jeune Public.

Le dispositif concerne des spectacles jeune public pluridisciplinaires à créer en saison +1, soit au début du montage de la production.

Ex : Pour un "C'est pour bientôt" dont la présentation de projet ayant lieu au dernier trimestre 2020, la création devra avoir lieu en 21/22 ou 22/23.

Les équipes artistiques doivent être parrainées/marrainées par une structure ou une équipe artistique régionale adhérente ou non au Collectif Jeune Public. Le soutien du parrain/marraine doit être réel, évaluable et selon les critères suivants :

- Pour les équipes artistiques : mutualisation et/ou accompagnement artistique et/ou accompagnement administratif, et/ou apport en industrie et/ou accueil en résidence...
- Pour les lieux : Coproduction et/ou préachat et/ou accueil en résidence

Une structure parrain/marraine ne peut accompagner qu'un seul projet.

Article 4 - Sélection des dossiers

Pour être recevable, l'équipe artistique doit :

- Avoir un siège social et une activité en région Hauts-de-France
- Programmer sa création en saison +1 - (Temporalité : Pour un "C'est pour bientôt" dont la présentation de projet a lieu en novembre 2020, la création devra avoir lieu en 21/22 ou 22/23)
- Être accompagné par un parrain ou une marraine de la région Hauts-de-France
- Avoir et mettre à disposition un budget équilibré
- Démontrer le caractère jeune public de sa création

Les dossiers éligibles sont transmis aux membres du conseil d'Administration du Collectif Jeune Public qui ont pour rôle :

- l'étude du dossier
- la rencontre avec les équipes artistiques et leur parrain/marraine
- la sélection de 4 (min) à 5 (max) équipes artistiques appelées à venir présenter leur projet devant un jury de professionnels.

Article 5 - Présentation

La présentation des projets s'effectue sur une journée.

Chaque équipe artistique dispose de 30 min de plateau (présentation de projet + temps de parole du parrain.marraine) et de 15 min d'échange avec le jury et le public.

Les équipes artistiques sont libres sur le contenu de leur présentation (texte, photo, vidéo etc.)

Lors de l'évènement, le parrain/marraine doit accompagner l'équipe artistique sélectionnée afin d'expliquer les raisons de son accompagnement.

La présentation artistique du projet est réservée à l'artiste.

Article 6 - Jury

Le jury, en grande majorité extérieur au Collectif Jeune Public est composé de :

- Professionnels mixtes (programmateurs, techniciens de collectivités, artistes, auteurs, plasticiens, plateformes, agences, représentants de lieux région/hors région/étranger, enseignants, jeunes spectateurs...)
- D'un membre du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public tiré au sort
- D'un membre adhérent du Collectif Jeune Public tiré au sort

Un équilibre homme femme doit être respecté.

Chaque membre du jury possède 1 voix.

A l'issue des présentations de projets, le jury, accompagné de deux membres du Collectif Jeune Public tiré au sort, possède 2 heures pour débattre et définir deux lauréats.

Article 7 - Lauréats

L'ensemble du fonds de soutien récolté est réparti entre les deux lauréats sélectionnés par le jury selon un pourcentage défini en amont par les membres du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public.

Les lauréats bénéficient à l'issue du "C'est pour Bientôt" d'un relai en communication définit entre les deux parties jusqu'à la création du projet et d'un suivi au développement avant, pendant et après sa création dans la mesure des disponibilités et moyens des membres du Collectif Jeune Public.

Article 8 - Calendrier

30 juin 2020 : Clôture des candidatures

Été 2020 : instruction des dossiers par les membres du Collectif Jeune Public

Septembre 2020 : sélection de 3 à 5 projets par les membres du Collectif Jeune Public

Dernier trimestre 2020 : Evènement "C'est pour Bientôt" ,présentation des projets sélectionnés par les équipes artistiques auprès du jury et sélection des projets soutenus et lauréats 2020

Décembre/Janvier 2021 : versement de l'aide financière à la création

A partir de Janvier 2021 : Suivi du développement du projet (soutien en communication, rendez-vous de suivi...)